



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre les sargasses en Guyane

Question au Gouvernement n° 849

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES SARGASSES EN GUYANE

M. le président. La parole est à Mme Manuëla Kéclard-Mondésir, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir. Merci, monsieur le président. Permettez-moi, pour mes premiers mots dans cet hémicycle, de vous remercier pour votre accueil sympathique, après celui, chaleureux, que m'ont réservé mes collègues du groupe GDR et le président André Chassaigne, à mes côtés. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe LR.*)

M. Jean-François Parigi. Pas étonnant : il est sympathique !

M. Fabien Di Filippo. Et chaleureux !

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir. Je remercie aussi tous les collègues ici présents. C'est une grande émotion pour moi que de pénétrer dans cette Assemblée à la suite de M. Bruno Nestor Azerot mais aussi d'autres grands hommes martiniquais dont Aimé Césaire ou Joseph Lagrosillière, qui ont marqué l'histoire et les débats de cet hémicycle. Ils restent pour nous des exemples.

Monsieur le Premier ministre, je dois vous remercier, ainsi que Mme Annick Girardin et M. Nicolas Hulot, d'avoir activé un plan de ramassage et de lutte contre les algues sargasses qui envahissent nos côtes.

Les collectivités, sans moyens, ne peuvent plus faire face à un phénomène naturel de cette ampleur. Ce plan ponctuel de 3 millions d'euros, ces mesures supplémentaires de ramassage sont positives, mais restent insuffisantes, vous le savez.

L'invasion des sargasses a des effets néfastes sur l'état sanitaire de nos populations, par leurs odeurs nauséabondes, par les émissions de gaz toxique, par la production de métaux lourds. C'est une catastrophe naturelle et écologique majeure, qui s'aggrave chaque année. Les conséquences sont aussi économiques, pénalisant bon nombres d'entreprises, notamment l'activité touristique et la pêche.

Ce phénomène, apparu en 2011, n'est plus celui d'épisodes temporaires appelant des mesures limitées. C'est un phénomène social total. Il faut lutter maintenant en mer et surtout déclarer un état de catastrophe naturelle pour y répondre.

Je vous rappelle que le rapport du Conseil général de l'environnement de 2016 préconisait déjà de prendre des dispositions sur le long terme pour gérer ce phénomène.

Il faut donc mettre en œuvre une gestion de crise durable du « risque sargasses » à l'instar de ce qui existe pour les autres risques naturels. Nous vous le demandons, monsieur le Premier ministre, et nous souhaitons savoir quelles mesures vous pensez prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Max Mathiasin. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Madame la députée, le sujet des sargasses mobilise le Gouvernement. L'ensemble des ministres avec qui nous avons tenu une réunion interministérielle le 27 avril, avant le conseil des ministres – Agnès Buzyn, Frédérique Vidal, Nicolas Hulot – ont bien conscience de l'exaspération, voire plus, de la population, confrontée à un fléau dont les conséquences sanitaires, économiques et écologiques sont considérables.

Pour y répondre, il y a tout d'abord les mesures urgentes que j'ai déjà présentées devant l'ensemble de la classe politique de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe, le 18 avril dernier.

Nous renforcerons tout d'abord les contrôles sanitaires. Nous porterons par ailleurs à 3 millions d'euros les aides financières destinées aux collectivités, qui doivent s'équiper pour le ramassage. Car ramasser, c'est la seule chose que l'on sache faire aujourd'hui, avec les outils qui sont mis à disposition, mais surtout avec des bras ! J'en profite pour remercier tous ceux qui sont aujourd'hui mobilisés : les acteurs du TIG – travail d'intérêt général – et des chantiers d'insertion, les pompiers, les employés municipaux.

Mais il faut aller beaucoup plus loin, et dans la durée. Nous mettrons en place des plans d'urgence locaux de lutte contre la sargasse, pour être plus réactifs à l'avenir. Cette année, en effet, nous n'avons pas été suffisamment rapides alors que nous devons à présent subir des arrivages beaucoup plus massifs qu'auparavant, en particulier en 2015, qui avait été la pire année. Ce manque de réactivité ne doit plus se reproduire.

Nous nommerons un préfet chargé de coordonner l'ensemble de ces actions. L'ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – sera également mobilisée. Elle lancera de nouveaux appels à projets, à hauteur de 1 million d'euros. La recherche sera également mobilisée.

Surtout, nous devons travailler parallèlement avec la région, car les Antilles-Guyane ne sont pas les seules à être touchées par ce fléau : nous devons y répondre aussi avec nos voisins. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 849

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 mai 2018](#)